

MAIRIE DE BANNANS

Tél. : 03 81 49 85 81
Mail : mairie.bannans@gmail.com

BULLETIN D'INFORMATION N° 214 (1/2)

Réf : 2020-092/LG

Bannans, le 28 octobre 2020

DÉCONSTRUCTION D'UN CORPS DE FERME

La toiture de la ferme de la « maison Robbe » montrait des signes de faiblesse très inquiétants. De l'avis de plusieurs spécialistes, la toiture risquait de s'effondrer sous le poids de la neige ou sous les assauts de forts coups de vent.

La consolidation de la charpente n'étant pas envisageable, l'EPF (Etablissement Public Foncier) du Doubs qui assure le portage de l'acquisition de cette maison a décidé de déconstruire le corps de ferme.

C'est l'entreprise Viennet de Besançon, sélectionnée par l'EPF qui assure la déconstruction.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Le Conseil a décidé d'abandonner les illuminations obsolètes. La remise en état serait trop coûteuse et hasardeuse. Une offre de location sur 4 ans a été validée. Cette formule garantit le changement ou la réparation en cas de panne. Compte tenu du prix et comme cela se fait dans la plupart des communes, seuls les axes principaux seront décorés (rue Laurent Troutet et rue d'Arlier).

➤ Les anciens modèles sont proposés à la vente en l'état au prix de 10 € l'unité.

N.B. Les faisceaux électriques sont à changer, mais les structures métalliques sont bonnes.

Si vous êtes intéressés, merci de vous adresser à la mairie rapidement.

CLUB DU 3^{ème} ÂGE

Suite à l'évolution de l'épidémie et compte tenu des nouvelles règles sanitaires imposées, le Club du 3^{ème} Âge nous informe de **l'annulation de toutes ses activités** jusqu'à nouvel ordre.

CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE

- Le traditionnel repas des Anciens **est annulé.**
- La salle d'animation et la salle des associations **sont fermées jusqu'à nouvel ordre pour toutes manifestations festives.**
- **La cérémonie du 11 novembre** à 11 heures au Monument aux Morts est **à ce jour maintenue.**

Les règles sanitaires devront être respectées : Distanciation d'un mètre notamment.

Il n'y aura pas de vin d'honneur à la suite de la cérémonie.

Tournez SVP ↘↘

MAIRIE DE BANNANS

Tél. : 03 81 49 85 81
Mail : mairie.bannans@gmail.com

BULLETIN D'INFORMATION N° 214 (2/2)

Réf : 2020-092/LG

Bannans, le 28 octobre 2020

COVID-19 → MESURES DE PRÉVENTION

Ce message de l'ARS (Agence Régionale de Santé) est destiné aux personnes vulnérables et de plus de 65 ans.

- **Port du masque**

- A l'extérieur : port du masque recommandé en toutes situations (y compris dans les véhicules automobiles partagés)
- Au domicile : port du masque recommandé pour l'ensemble des personnes venant vous visiter (aide-ménagère, famille, etc...)

- **Gestes barrières**

- Distanciation d'un mètre avec l'ensemble des personnes rencontrées, y compris lors des repas familiaux, lors des événements collectifs (mariage, anniversaire, enterrements, ...)
- Lavage des mains régulièrement dans la journée (savon ou gel hydroalcoolique)
- Ne pas serrer les mains, ne pas s'embrasser ou s'enlacer.

- **Eviter les rassemblements de plus de 6 personnes**

- y compris à l'extérieur dont les bars et les restaurants

- **Etre vigilant au sein des familles**

- les proches peuvent être porteurs du virus sans avoir de signes cliniques

- **Conserver la même vigilance lors des activités associatives**

Pour toute question complémentaire sur ces mesures de prévention, les services de l'Agence Régionale de Santé peuvent être utilement contactés au **0 808 80 71 07**.

Le Maire
Louis GIROD

